



COMMUNE DE  
DAILLENS

## PREAVIS de la Municipalité au Conseil communal

Préavis N° 2019.02 CC – énergies renouvelables

### Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la salle Jean Villard-Gilles

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **A. Préambule**

La stratégie énergétique 2050, validée par le peuple suisse en mai 2017 par 58% des voix (65% des voix à Daillens) demande un développement soutenu des énergies renouvelables afin d'assurer la sécurité énergétique de notre pays par des moyens de production écologiques, en vue de la fermeture progressive des centrales nucléaires.

La loi cantonale sur l'énergie encourage quant à elle les économies d'énergie et la production d'énergie par des sources renouvelables, mettant en avant via son article 10 l'exemplarité dont se doivent de faire preuve les collectivités publiques.

#### **B. Projet de pose de panneaux solaires sur le toit de la salle communale JV Gilles**

Fort de ces incitations légales, la Municipalité de Daillens a réfléchi à l'opportunité de poser des panneaux solaires photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux. Après réflexion et discussion avec des spécialistes, il s'avère que l'emplacement le plus propice et efficace d'un point de vue coûts/bénéfices est celui de la face Sud de la toiture de la salle communale JV Gilles. La superficie du toit à cet endroit permettrait la pose d'une nonantaine de panneaux solaires, pour une production de près de 34'000kWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 8 ménages.

#### **C. Coûts et financement de l'installation**

Le coût de l'installation est estimé à environ Fr. 65'000.- TTC, répartis comme suit :

<i>Panneaux photovoltaïques</i>	20'000 francs
<i>Structure portante</i>	6'000 francs
<i>Onduleur et câbles</i>	12'000 francs
<i>Installation et autres démarches techniques</i>	23'000 francs
<i>TVA arrondie</i>	4'000 francs
<b>TOTAL</b>	<b>65'000 francs TTC</b>

Une telle installation peut compter sur le subventionnement fédéral via la « Rétribution unique », qui concerne les installations d'une puissance inférieure à 100'000 Wc. Pour une installation de la puissance de celle projetée sur le toit de la grande salle, une somme de Fr. 13'000.- de subventions est actuellement envisageable.

Le montant net investi directement par la commune serait donc de **Fr. 52'000.- (65'000 ./ 13'000)**

Ces coûts seront financés par le compte affecté « ecobonus », alimenté par la taxe de 0,7ct/kWh, divisée en parts égales entre un fonds pour le financement de projets de particuliers habitant la commune et un fonds pour le financement de projets communaux visant les économies d'énergie.

La réalisation de ce projet permettrait, comme indiqué ci-dessus, la production d'environ 34'000 kWh par an. Sachant que la consommation 2017 de la salle JV Gilles a été de 43'718 kWh pour un coût de Fr. 8'904.-, on aurait sur une année une moyenne de 37% d'autoconsommation et de 63% de courant réinjecté dans le réseau soit une économie de Fr. 4'311.- francs par an (Fr. 2'563.- francs économisés via l'auto-consommation à 20,37 ct. et Fr. 1'748.- économisés en réinjectant le surplus du courant produit sur le réseau de la Romande Energie à 8,16 ct. le kWh.). Ce faisant, l'installation serait totalement amortie en 12 ans, avec un gain net pour les finances communales dès la 13<sup>ème</sup> année.

#### **D. Conclusion**

L'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la salle JV Gilles est une opportunité intéressante pour notre commune de développer les énergies renouvelables et de faire preuve d'exemplarité en matière de transition énergétique, tout en réalisant à terme des économies d'énergie intéressantes.

#### **Le Conseil communal de Daillens**

- Vu le présent préavis municipal n° 2019.02 CC
- Entendu les rapports des Commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### **DÉCIDE**

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la salle Jean Villard-Gilles ;
- De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 65'000.- ;
- D'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt ;
- D'admettre que cette dépense soit financée par reprise de réserve sur le compte n° 2810.03 « Fonds pour développement durable - communal » ;
- D'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois en 2020, après déduction du subside fédéral estimé à Fr. 13'000.-

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 janvier 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

J.-Y. Thévoz

L. Chapalay



Délégué municipal : M. Alberto Mocchi, Municipal

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 4 mars 2019**